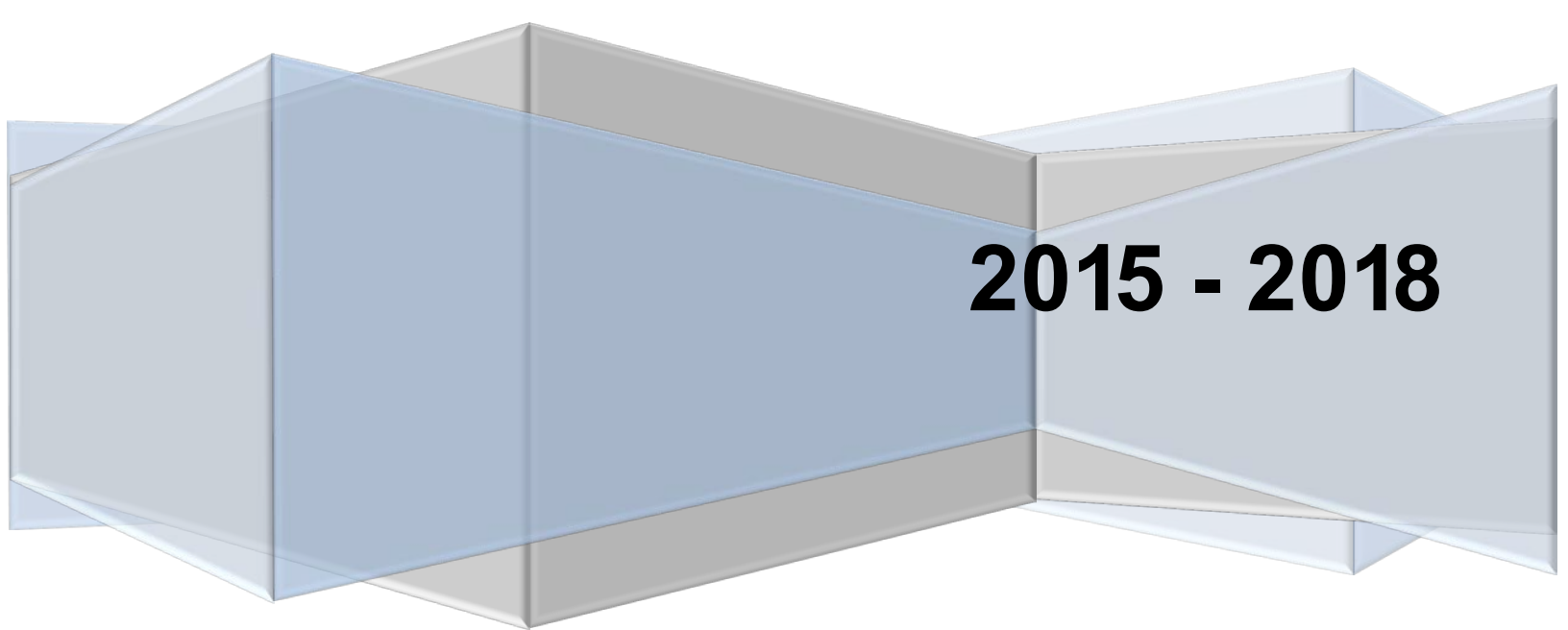


# Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario

## Plan d'activités



**2015 - 2018**

[DATE]

L'honorable Madeleine Meilleur  
Procureure générale  
Bureau du procureur général  
720, rue Bay, 11<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M7A 2S9

**OBJET** : Plan d'activités 2015-2018 de Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario

---

Madame la Procureure générale,

Au nom de Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario, je suis heureuse de présenter le plan d'activités 2015 – 2018.

Le groupement a entrepris les initiatives décrites dans ce plan et a à cœur de garantir l'excellence de ses services à la population de l'Ontario.

Veillez agréer, Madame la Procureure générale, mes salutations respectueuses.

Linda P. Lamoureux  
Présidente exécutive  
Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario  
(Commission d'étude des soins aux animaux, Commission de la sécurité-incendie,  
Tribunal d'appel en matière de permis, Commission civile de l'Ontario sur la police,  
Commission ontarienne des libertés conditionnelles)

Anne Marie Predko, directrice générale  
Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario  
(Tribunaux SAPNO)

## INTRODUCTION

Le présent plan d'activités, qui orientera les travaux de Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario (Tribunaux SAPNO) du 2 avril 2015 au 31 mars 2018, réitère la mission et la vision de Tribunaux SAPNO et établit les priorités stratégiques des trois prochaines années.

TABLE DES MATIÈRES		
<b>A.</b>	Sommaire	1
<b>B.</b>	Mandat	3
<b>C.</b>	Survol des programmes et des activités, y compris les mesures du rendement	5
<b>D.</b>	Analyse du contexte	9
<b>E.</b>	Orientations et cadre stratégiques	14
<b>F.</b>	Stratégies de reconnaissance, d'évaluation et d'atténuation des risques	19
<b>G.</b>	Ressources humaines	26
<b>H.</b>	Organigramme	28
<b>I.</b>	Initiatives faisant intervenir des tiers	29
<b>J.</b>	Plan de mise en œuvre	29
<b>K.</b>	Plan de communication	33
<b>L.</b>	Diversité, inclusion et plan d'accessibilité pluriannuel	33
<b>M.</b>	Plan financier triennal	36
<b>N.</b>	Annexe 1 : Cadre de gestion des risques	38

## **A. SOMMAIRE**

Le 1<sup>er</sup> avril 2013, Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario (Tribunaux SAPNO) a été désigné comme étant le troisième groupement de tribunaux décisionnels par la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux* (la Loi). Cette loi autorise le gouvernement à regrouper au moins deux tribunaux décisionnels désignés si le lieutenant-gouverneur en conseil est d'avis que les questions dont traitent les tribunaux sont telles qu'ils peuvent fonctionner de manière plus efficace et efficiente comme membre d'un groupe qu'isolément. De plus, les activités des tribunaux regroupés et le règlement des différends profiteront de la coordination et de la mise en commun des ressources, de l'expertise, des pratiques exemplaires et du soutien administratif et professionnel.

Lorsque Tribunaux SAPNO a été créé, les cinq tribunaux du groupement sont passés sous l'autorité du ministre du Procureur général. Il s'agit des tribunaux suivants :

- Commission d'étude des soins aux animaux (CESA)
- Commission de la sécurité-incendie (CSI)
- Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP)
- Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP)
- Commission ontarienne des libérations conditionnelles (COLC)

Tribunaux SAPNO est dirigé par un président exécutif, qui remplit aussi les pouvoirs et les fonctions dont est investi le président de chaque tribunal constitutif. Bien qu'ils relèvent de la présidence exécutive, les tribunaux constitutifs ont chacun leur autonomie décisionnelle et leur propre mandat légal.

Depuis l'approbation de son premier plan d'activités, en 2014, Tribunaux SAPNO a accompli plusieurs réalisations importantes, dont trois initiatives organisationnelles fondamentales : l'intégration des services financiers des cinq tribunaux constitutifs, l'établissement d'une unité des services juridiques que le groupement partage avec le groupement Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario et la mise en œuvre de la première phase d'une transformation organisationnelle visant à cerner les domaines où les services pourraient être joints et centralisés.

En élaborant le présent plan d'activités, Tribunaux SAPNO a circonscrit plusieurs orientations et initiatives stratégiques qui le mèneront plus loin dans son évolution au cours des trois prochaines années. Il a établi trois grands axes stratégiques :

### **Accroître la confiance du public**

Tribunaux SAPNO offrira un service accessible, adapté aux besoins, cohérent, responsable et indépendant.

### **Faire évoluer l'organisation**

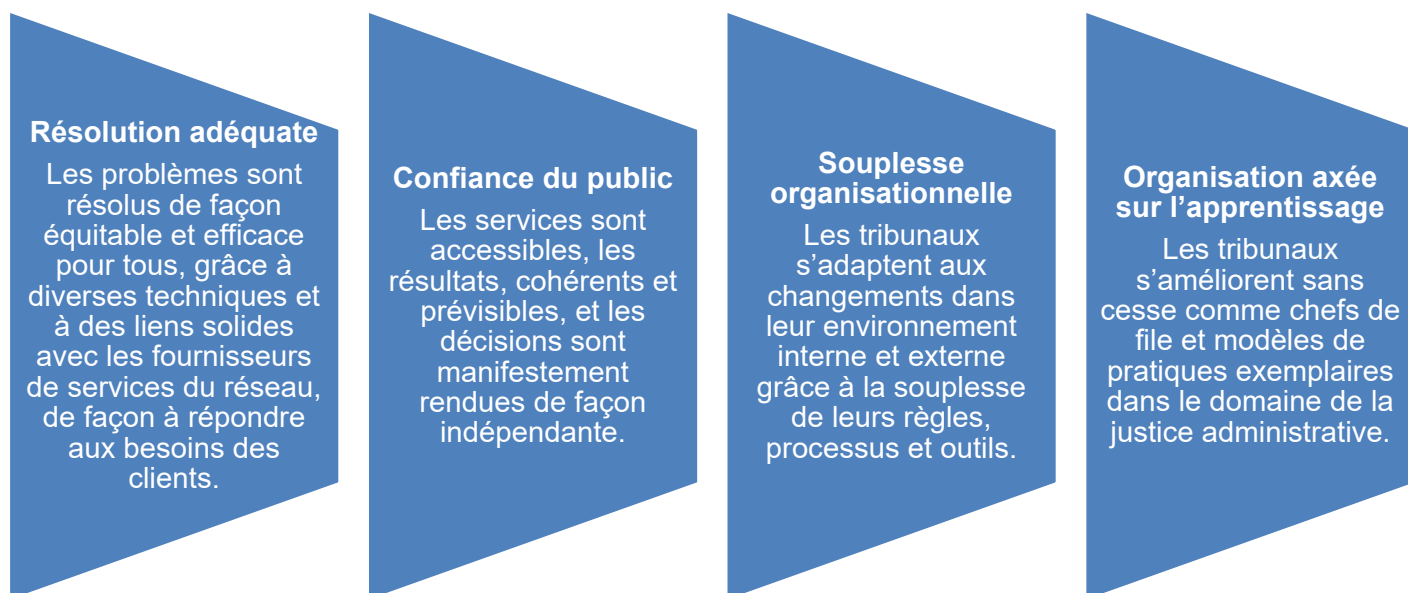
Tribunaux SAPNO s'engage à établir une organisation intégrée qui soit proactive, souple et novatrice.

### **Investir dans les gens**

Tribunaux SAPNO soutiendra ses membres et son personnel par des initiatives visant la formation et le perfectionnement, la planification de la relève, l'engagement et la diversité.

Des initiatives, décrites à la page 14, ont été définies pour atteindre ces objectifs stratégiques.

Tout en reconnaissant l'autonomie du groupement et de ses tribunaux constitutifs, les dirigeants de Tribunaux SAPNO ont rencontré, à l'automne 2013, leurs homologues des autres groupements et tribunaux relevant du ministère du Procureur général afin de définir des objectifs communs à tous. Ils se sont mis d'accord sur quatre piliers communs :



Ces trois prochaines années, Tribunaux SAPNO s'appuiera sur ses succès initiaux pour progresser dans ses orientations et initiatives stratégiques, son plan de transformation et ces quatre piliers.

## **B. MANDAT**

### **Notre mandat**

Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario est un groupement de cinq tribunaux qui a pour mandat de rendre des décisions qui résolvent des affaires découlant de plus de 30 lois liées à la protection et à la sécurité du public, notamment les demandes d'indemnisation et la délivrance de permis, les services policiers, les libérations conditionnelles, la sécurité-incendie et les ordonnances concernant les soins aux animaux.

### **Notre mission**

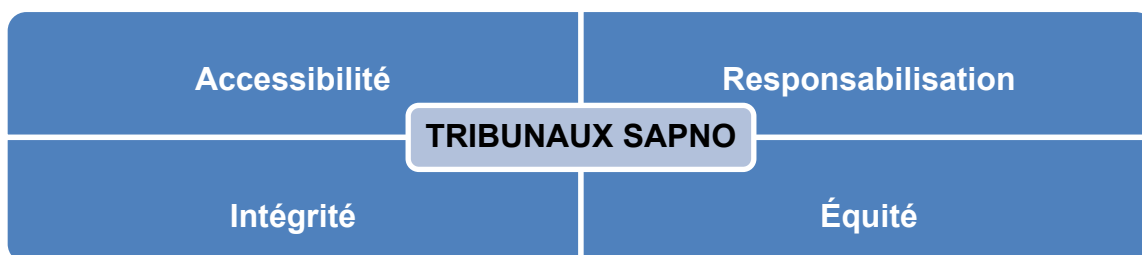
Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario rendra la justice administrative de manière juste, indépendante et rapide. Nous rehaussons la confiance du public en faisant preuve d'intégrité et d'excellence et en étant accessibles, responsables et sensibles aux besoins de la population.

### **Notre vision**

Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario doit prêcher par l'exemple en tant que groupement intégré de tribunaux rendant la justice administrative dans des affaires concernant la protection et la sécurité du public.

### **Nos valeurs fondamentales**

Les valeurs fondamentales sont les lignes directrices de Tribunaux SAPNO : le fondement sur lequel s'appuient ses tribunaux constitutifs pour s'acquitter de leur mandat. Il y a quatre valeurs fondamentales :



Explications des quatre valeurs :

**Accessibilité :** Les publications, les communications et les installations seront pleinement accessibles à tous. Les pratiques et les procédures favoriseront la participation éclairée et efficace, ainsi que la

diversité et l'accès pour tous.

**Responsabilisation :** Des services de qualité supérieure fournis avec cohérence dans un souci d'optimisation des ressources garantiront une expérience équitable et accessible aux parties, aux intervenants, au personnel et aux membres.

**Intégrité :** Le personnel et les membres agiront avec honnêteté et professionnalisme, en respectant les normes les plus rigoureuses de la fonction publique.

**Équité :** Les instances seront menées de manière impartiale et en donnant aux parties une possibilité raisonnable de faire valoir leur point de vue. Les décisions seront fondées sur des principes ainsi que sur les faits, sur la législation pertinente et sur le bien-fondé de l'affaire.

### **C. SURVOL DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉS, Y COMPRIS LES MESURES DU RENDEMENT**

Les pages qui suivent présentent un résumé des principales activités des tribunaux faisant partie du groupement Tribunaux SAPNO, notamment les mesures de rendement correspondant aux normes de service. Une partie dont la requête auprès de l'un des tribunaux du groupement a été acceptée peut s'attendre à voir les mesures du rendement atteintes 80 % du temps et les obligations légales, honorées sans exception. En raison des différences dans les méthodes de travail et les systèmes de gestion des cas entre les tribunaux constitutifs, Tribunaux SAPNO ne dispose pas de données validées sur ces mesures du rendement pour 2014-2015. Tribunaux SAPNO s'est donné pour priorité, en 2015-2016, de travailler avec l'Unité de l'analytique du ministère du Procureur général en vue d'élaborer des indicateurs clés du rendement qui peuvent découler des sources de données existantes.

#### **Commission d'étude des soins aux animaux (CESA)**

Aux termes de la *Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario (LSPAO)*, la CESA a pour mandat de trancher des requêtes liées aux soins, au traitement et au retrait d'animaux.

<b><u>Mesures du rendement (ACRB)</u></b>	<b><u>2015-2016 (cible)</u></b>	<b><u>2016-2017 (cible)</u></b>	<b><u>2017-2018 (cible)</u></b>
Une date d'audience est fixée dans les 5 jours ouvrables qui suivent le dépôt d'un appel dûment rempli (obligation légale).	100 %	100 %	100 %
La première audience a lieu au plus tard 10 jours ouvrables après la réception de l'appel dûment rempli (obligation légale).	100 %	100 %	100 %
Les décisions sont publiées dans les 30 jours qui suivent la dernière audience.	80 %	80 %	80 %



### Commission de la sécurité-incendie (CSI)

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie (LPPI)* et du Code de prévention des incendies, la CSI a pour mandat de trancher des requêtes et de régler des différends liés à des inspections, des ordres et des décisions en matière de réparations, de modifications ou d'installations à un bâtiment, une structure ou des locaux, rendues par des inspecteurs et le commissaire des incendies.

<u>Mesures du rendement (CSI)</u>	<u>2015-2016 (cible)</u>	<u>2016-2017 (cible)</u>	<u>2017-2018 (cible)</u>
Une date d'audience est fixée dans les 45 jours qui suivent le dépôt d'un appel dûment rempli.	80 %	80 %	80 %
Les décisions sont publiées dans les 60 jours qui suivent la dernière audience.	80 %	80 %	80 %

### Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP)

Aux termes de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*, le TAMP a pour mandat de trancher et de régler des appels concernant des demandes d'indemnités et des décisions en matière de permis rendues par divers organes de réglementation en vertu des lois qui protègent les consommateurs et le public, tout en assurant l'intégrité des entreprises et des métiers réglementés.

<u>Mesures du rendement (TAMP)</u>	<u>2015-2016 (cible)</u>	<u>2016-2017 (cible)</u>	<u>2017-2018 (cible)</u>
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

<u>Mesures du rendement (TAMP)</u>	<u>2015-2016 (cible)</u>	<u>2016-2017 (cible)</u>	<u>2017-2018 (cible)</u>
Une date d'audience est fixée dans les 30 jours qui suivent le dépôt d'un appel dûment rempli concernant l'invocation de raisons médicales pour ne pas s'être conformé à une disposition du <i>Code de la route (CR)</i> , la mise en fourrière d'un véhicule en vertu du <i>CR</i> , ou une ordonnance de suspension immédiate relative à des opérations ou à des privilèges d'opérations.	80 %	80 %	80 %
Si un délai légal concernant un ordre de suspension avec effet immédiat expire dans moins de 30 jours, l'audience doit avoir lieu avant l'expiration de ce délai.	80 %	80 %	80 %
Pour tous les autres types d'appel, une date de première audience est fixée dans les 60 jours qui suivent le dépôt de l'appel dûment rempli.	80 %	80 %	80 %
Les décisions définitives sont publiées dans les 30 jours qui suivent la dernière audience.	80 %	80 %	80 %

### Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP)

Conformément à la *Loi sur les services policiers*, L.R.O. 1990, ch. P.15, dans sa version modifiée, et à la *Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux*, L.R.O. 2009, ch. 30, la CCOP a pour mandat de trancher des requêtes, de mener des enquêtes et de résoudre des différends concernant la surveillance et la prestation des services policiers.

<u>Mesures du rendement (CCOP)</u>	<u>2015-2016 (cible)</u>	<u>2016-2017 (cible)</u>	<u>2017-2018 (cible)</u>
Appels d'une mesure disciplinaire : une date est fixée pour l'audience dans les 60 jours suivant la mise en état de l'appel, puis l'audience a lieu dans les 90 jours subséquents.	80 %	80 %	80 %
Première instance : l'audience a lieu dans les 90 jours suivant la mise en état de l'affaire.	80 %	80 %	80 %
Restructuration proposée de services policiers : une assemblée publique est tenue dans les 60 jours suivant la réception de l'ensemble des renseignements requis.	80 %	80 %	80 %
Demandes d'enquête en vertu de l'article 25 : déposées avant la prochaine réunion mensuelle de la CCOP, lorsque cette dernière juge l'information reçue suffisante pour que les membres examinent la demande.	80 %	80 %	80 %
Demandes d'approbation en vertu du paragraphe 54 (1) : traitées dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	80%	80%	80%
Les décisions, tous types confondus, sont publiées dans les 90 jours suivant la fermeture du dossier.	80 %	80 %	80 %

**Commission ontarienne des libérations conditionnelles  
(COLC)**

En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Canada), de la *Loi sur les prisons et les maisons de correction* (Canada), de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels* de l'Ontario et ses règlements, ainsi que d'autres lois et divers règlements provinciaux et fédéraux, la COLC a pour mandat d'examiner des demandes de libération conditionnelle sous surveillance de contrevenants adultes condamnés à purger une peine dans un établissement correctionnel provincial, en Ontario. En outre, la COLC surveille des adolescents qui sont transférés d'un centre de jeunes à un établissement sous garde provincial en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

<u>Mesures du rendement (COLC)</u>	<u>2015-2016 (cible)</u>	<u>2016-2017 (cible)</u>	<u>2017-2018 (cible)</u>
Les décisions sont rendues dans les 24 heures suivant l'audience.	80 %	80 %	80 %

#### **D. ANALYSE DU CONTEXTE**

##### **Évaluation externe**

#### **Points forts**

##### **Instances menées dans toute la province**

Les tribunaux constitutifs de Tribunaux SAPNO entendent des affaires aux quatre coins de la province, afin de garantir l'accès à la justice pour tous les Ontariens.

##### **Responsabilisation et transparence**

Le gouvernement poursuit des initiatives visant à améliorer la responsabilité, la transparence et le fonctionnement des organismes, des conseils et des commissions, à moderniser la fonction publique de l'Ontario et à atteindre ses objectifs. Tribunaux SAPNO maintiendra son partenariat avec Tribunaux de justice sociale de l'Ontario, Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario, et d'autres tribunaux décisionnels afin d'échanger des pratiques exemplaires et de déterminer les possibilités de simplifier les procédures.

##### **Accès à la justice et droit administratif**

Tribunaux SAPNO continuera de rechercher le juste équilibre entre la prestation de services quasi judiciaires facilement accessibles à des parties le plus souvent non représentées et des institutions intimées, et l'importance de rendre des décisions indépendantes et équitables.

#### **Défis**

## **Finances provinciales et plan de responsabilisation**

Dans Perspectives économiques et revue financière de 2014, le gouvernement de l'Ontario projetait un déficit de 8,9 milliards de dollars en 2015-2016 et de 5,3 milliards de dollars en 2016-2017, avec un retour à un budget équilibré en 2017-2018. Le gouvernement soulignait, entre autres, que si les conditions économiques ramenaient les perspectives de revenu de la province au-dessous des projections du budget de 2014, le gouvernement examinerait la possibilité d'utiliser d'autres outils, au besoin, pour équilibrer le budget d'ici 2017-2018.

## **Vérificateur général de l'Ontario – Vérification de l'optimisation des ressources**

Dans le cadre de ses activités en cours, la vérificatrice générale de l'Ontario a entrepris une vérification de l'optimisation des ressources des Services correctionnels, qui portait notamment sur les activités de la Commission ontarienne des libertés conditionnelles. Son rapport final et ses recommandations ont été publiés en décembre 2014. Tribunaux SAPNO travaillera avec le ministère du Procureur général à la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario et continuera à faire preuve de prudence dans l'attribution de ses ressources pour assurer la prestation de ses services et exécuter ses activités.

## **Charge de travail et élargissement des compétences**

Toutes les initiatives de Tribunaux SAPNO reposent sur le principe que le groupement doit être capable de répondre aux fluctuations de sa charge de travail tributaires de divers facteurs, comme des changements apportés à son mandat, des modifications législatives et des changements dans la demande de services.

En novembre 2014, le gouvernement a adopté le projet de loi 15, *Loi de lutte contre la fraude et de réduction des taux d'assurance-automobile*. Le projet de loi exige le transfert du Système de règlement des différends dans le domaine de l'assurance-automobile (SRDAA) pour les indemnités d'accident légales, de la Commission des services financiers de l'Ontario au Tribunal d'appel en matière de permis de Tribunaux SAPNO. Avec près de 25 000 dossiers actifs, le SRDAA est le plus important élément du système de règlement des différends du gouvernement. Le changement, d'un modèle de personnel à un modèle de membres nommés par décret, aura lieu au début de la période visée par le présent plan d'activités.

## **Examens du mandat**

Aux termes de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux* et de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, des examens obligatoires du mandat des tribunaux faisant partie de Tribunaux SAPNO commenceront en 2015. L'objet des examens du mandat est de permettre au gouvernement d'évaluer si, et dans quelle mesure, ses organismes classifiés sont conformes aux priorités du gouvernement.

En vertu de la loi et de la directive, un examen du mandat de chaque tribunal membre du groupement sera effectué par un tiers, dès 2015 et jusqu'en 2017. La Commission

ontarienne des libérations conditionnelles et la Commission civile de l'Ontario sur la police seront les premiers tribunaux à être examinés.

### **Visibilité médiatique**

Certains incidents fortement médiatisés l'ayant éclaboussé et les dossiers devenant de plus en plus complexes, Tribunaux SAPNO doit s'attendre à voir ses décisions, ses questions de procédure et ses coûts de fonctionnement de plus en plus exposés à l'opinion publique.

### **Accessibilité**

Dans une optique d'accessibilité, qui est l'une de ses valeurs fondamentales, Tribunaux SAPNO est en conformité avec le règlement Normes d'accessibilité intégrées, entrée en vigueur en juin 2011.

### **Diversité et inclusion**

La population de l'Ontario devrait continuer à croître pour atteindre 17,4 millions de citoyens vers 2036, avec une diversité croissante. Tribunaux SAPNO devra donc veiller à ce que ses membres, ses politiques et sa formation reflètent cette diversité et le besoin d'inclusion et de compétence culturelle.

### **Technologie**

De nouvelles technologies apparaissent sans cesse et peuvent avoir des répercussions sur les services des tribunaux décisionnels. Tribunaux SAPNO doit donc sans relâche s'adapter à ces nouveaux défis, et répondre aux attentes accrues en matière de services qui en découlent, en adoptant de nouvelles approches et solutions permettant à ses tribunaux constitutifs d'améliorer l'accessibilité des services, la gestion des dossiers et l'efficacité des processus d'audition. Ces approches devront aussi tenir compte des enjeux de sécurité et des politiques et directives gouvernementales.

## **Évaluation interne**

### **Points forts**

#### **Gestion financière**

Tribunaux SAPNO a créé une unité financière centrale pour ses cinq tribunaux constitutifs, afin d'améliorer l'efficacité et de réaliser des économies grâce à des processus fusionnés et simplifiés, une meilleure coordination et un contrôle renforcé. Tribunaux SAPNO continuera à chercher des méthodes de simplification de ses activités et à maximiser l'utilisation de ses ressources.

#### **Politique commune en matière de dépenses et d'indemnité journalière**

Tribunaux SAPNO a élaboré une politique en matière de dépenses et d'indemnité journalière, qu'il met à l'essai auprès des arbitres de ses cinq tribunaux constitutifs. La politique renforcera la cohérence parmi les tribunaux et améliorera le processus de

contrôle.

### **Vérification interne des finances et des activités de contrôle**

Le ministère du Procureur général a terminé une vérification interne des activités financières et de contrôle des tribunaux constitutifs, qui portait notamment sur la planification, les rapports et les dépenses. Les recommandations qui en découleront seront examinées et mises en œuvre s'il y a lieu par l'unité des finances commune.

### **Services juridiques**

En collaboration avec le groupement Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario, Tribunaux SAPNO a établi une unité des services juridiques commune. Le modèle commun optimisera l'utilisation des ressources par la coordination et l'uniformisation des services juridiques, améliorera la prestation de services juridiques opportuns, de haute qualité et cohérents à tous les tribunaux, afin de faciliter l'exécution des priorités clés et de renforcer les compétences par le respect de pratiques exemplaires.

### **Stratégie de nominations conjointes**

Tribunaux SAPNO a mis en place une stratégie de nominations conjointes d'arbitres dans quatre de ses cinq tribunaux constitutifs (sauf la COLC). Le système de nominations conjointes améliorera la cohérence des processus et des résultats dans les tribunaux et permettra de répondre aux exigences croissantes en matière de compétence et aux fluctuations de la charge de travail dans l'ensemble de la province. Étant donné l'augmentation de la charge de travail qui découlera du transfert de la responsabilité du SRDAA, un système de nominations conjointes permettra de gérer stratégiquement l'augmentation initiale attendue du travail pendant une période durable.

Au cours du prochain cycle de planification, Tribunaux SAPNO continuera de recourir au système des nominations conjointes dans ses tribunaux dans l'objectif d'assurer l'excellence des décisions, de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'améliorer les services et la planification de la relève.

### **Défis**

#### **Transformation organisationnelle**

À l'appui de ses orientations stratégiques, Tribunaux SAPNO fait l'objet d'un examen organisationnel et d'une transformation structurelle en vue de bâtir une structure organisationnelle intégrée qui orientera ses ressources et fournira ses services d'une manière proactive, innovante et compétente.

Au cours du prochain cycle de planification, si cela est approprié, Tribunaux SAPNO continuera d'examiner ses services pour déterminer ceux qui peuvent être intégrés, centralisés ou fusionnés, afin d'améliorer l'efficacité des pratiques de travail et la rentabilité. Des changements seront également envisagés dans le souci de maintenir une certaine souplesse pour s'adapter aux élargissements possibles de la compétence des tribunaux, comme le transfert du SRDAA.

### **Gestion financière et processus administratifs**

L'équipe de la haute direction de Tribunaux SAPNO continuera de rationaliser les pratiques des services administratifs du groupement, notamment en ce qui concerne la gestion financière et les autres procédures et processus administratifs. D'autres changements sont en voie d'élaboration et de mise en œuvre en vue d'améliorer l'efficacité des activités et de se conformer aux exigences gouvernementales concernant l'obligation de rendre compte, ainsi qu'aux directives, politiques et orientations ministérielles.

Tribunaux SAPNO s'appuie fortement sur le ministère du Procureur général et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs en ce qui concerne divers services ministériels tels que les ressources humaines, le service de la paie et le traitement des factures. Tout changement touchant les niveaux de prestation de ces services pangouvernementaux se répercutera sur les opérations de Tribunaux SAPNO.

### **Planification de la relève**

Le départ de fonctionnaires expérimentés et l'expiration prochaine des mandats de certains membres auront d'importantes retombées sur la mémoire institutionnelle et le bassin des connaissances vitales du groupement et de ses tribunaux constitutifs. Tribunaux SAPNO doit donc intensifier sa planification de la relève et tâcher de recruter et de conserver un personnel et des membres compétents.

En ce qui concerne les nominations, 2016 sera la première année au cours de laquelle un grand nombre de membres ne verront pas un renouvellement de leur mandat en raison de la limite de nomination de dix ans qui est entrée en vigueur. En outre, il faudra étoffer le nombre de personnes nommées par décret en raison du transfert de la responsabilité du SRDAA, qui augmentera la charge de travail. Avec la nomination de nouveaux membres, la réussite de la transition dépendra surtout d'un processus efficace et rapide de nomination et de renouvellement des nominations, ainsi que de l'augmentation des ressources affectées à la formation des nouveaux membres.

### **Regroupement des services, partage de locaux**

Pour optimiser les efforts d'amélioration de l'accès à la justice, l'efficacité et les économies découlant des fusions, comme les regroupements, Tribunaux SAPNO et d'autres groupements relevant du ministère du Procureur général continuent de planifier un système de partage des locaux en 2017. Dans l'intervalle, Tribunaux SAPNO examinera comment optimiser l'utilisation des locaux actuels pour répondre aux besoins des parties et de l'augmentation de la charge de travail à la suite du transfert du SRDAA.



## **E. ORIENTATIONS ET CADRE STRATÉGIQUES**

Tribunaux SAPNO a établi trois grands axes stratégiques pour la période 2015 – 2018 :



Des initiatives ont été définies pour atteindre ces objectifs stratégiques. Des résultats attendus et des mesures du rendement ont également été définis afin de pouvoir suivre les progrès de ces initiatives et d'établir un ordre de priorités axé sur les buts à atteindre.

## Orientation stratégique 1 : Accroître la confiance du public

Tribunaux SAPNO offrira un service accessible, adapté aux besoins, cohérent, responsable et indépendant.

<u>Initiative</u>	<u>Résultats</u>	<u>Mesures du rendement</u>
Renforcement de la responsabilisation	Les services sont cohérents et d'un rendement optimal, et leur qualité supérieure garantit une expérience équitable et accessible pour les parties et les intervenants.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prévoir une période pilote de six mois pour la mise en œuvre de la politique commune sur les dépenses et l'indemnité journalière.</li><li>• Mettre en œuvre, si cela est approprié, les recommandations découlant de la vérification interne des finances et du contrôle.</li><li>• Mener un sondage sur les services auprès des clients et des intervenants.</li></ul>
Renforcement de la gouvernance	Des processus et protocoles clairs régissent les interactions avec le gouvernement et au sein du groupement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établir des protocoles de gouvernance avec le ministère du Procureur général et les ministères chargés des politiques de Tribunaux SAPNO, et continuer à chercher des moyens de rationaliser les communications.</li><li>• Continuer de doter Tribunaux SAPNO de protocoles internes de gouvernance.</li></ul>

<p>Amélioration de l'information et des communications destinées au public.</p>	<p>Il y a des processus et protocoles clairs relatifs au contenu et aux modes de communication avec les parties et les intervenants.</p> <p>Des processus et protocoles clairs permettent de réduire les risques au minimum et de gérer les problèmes d'origine externe ou interne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un plan de communication stratégique.</li> <li>• Établir un protocole de gestion des enjeux.</li> <li>• Élaborer une stratégie pour les relations avec les intervenants.</li> </ul>
---	---	--

### Orientation stratégique 2 : Faire évoluer l'organisation

Tribunaux SAPNO s'engage à établir une organisation intégrée qui soit proactive, souple et novatrice.

<u>Initiative</u>	<u>Résultats</u>	<u>Mesures du rendement</u>
<p>Transformation de la structure organisationnelle</p>	<p>Une structure organisationnelle intégrée permet d'allouer les ressources et de fournir les services d'une façon proactive, souple et novatrice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les ressources et la structure actuelles de l'organisation et les possibilités d'amélioration, notamment les ressources technologiques, afin d'optimiser la prestation des services.</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un plan général organisationnel, de gestion du changement et de communication.</li> </ul>

<p>Prestation des services intégrée</p>	<p>Là où c'est souhaitable, les services de Tribunaux SAPNO sont intégrés, centralisés ou fusionnés, ce qui donne lieu à des pratiques plus efficaces et rentables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les secteurs d'activité et les flux de travail futurs.</li> <li>• Dans le cadre de la transition du Système de règlement des différends dans le domaine de l'assurance-automobile, examiner la possibilité d'intégrer la prestation des services.</li> </ul>
<p>Regroupement des services – partage de locaux</p>	<p>Les services administratifs et opérationnels et les salles d'audience de Toronto seront centralisés afin d'accroître l'accessibilité pour le public et de réduire les coûts pour le groupement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calculer les économies que permettrait le changement d'utilisation des locaux actuels avant le déménagement au 25, rue Grosvenor.</li> <li>• Élaborer les exigences d'un programme de partage des locaux avec d'autres groupements et tribunaux du ministère au 25, rue Grosvenor, et envisager des possibilités de services communs.</li> </ul>

### Orientation stratégique 3 : Investir dans les gens

Tribunaux SAPNO soutiendra ses membres et son personnel par des initiatives visant la formation et le perfectionnement, la planification de la relève, l'engagement et la diversité.

<u>Initiative</u>	<u>Résultats</u>	<u>Mesures du rendement</u>
-------------------	------------------	-----------------------------

<u>Initiative</u>	<u>Résultats</u>	<u>Mesures du rendement</u>
<p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan intégré de perfectionnement professionnel</p>	<p>Les membres et le personnel acquièrent, conservent et perfectionnent les compétences et les connaissances nécessaires à l'application des lois, politiques et directives en vigueur.</p> <p>Tribunaux SAPNO fournit des services cohérents de qualité supérieure qui offrent une expérience équitable et accessible aux parties et aux intervenants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances régulières de perfectionnement professionnel pour les membres et le personnel.</li> <li>• Formations ciblant des problèmes précis offertes aux membres (ex. : présidence d'audience, rédaction de décisions, modifications législatives, accessibilité).</li> <li>• Formations pour les membres et le personnel sur la diversité et l'accessibilité, notamment sur les obligations de Tribunaux SAPNO aux termes de la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>.</li> <li>• Participation des membres et du personnel à des formations de façon à ce que Tribunaux SAPNO puisse répondre à ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>.</li> </ul>

<u>Initiative</u>	<u>Résultats</u>	<u>Mesures du rendement</u>
<p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'engagement.</p>	<p>Tribunaux SAPNO fait preuve d'ouverture envers la population diversifiée de l'Ontario et répond à ses besoins.</p> <p>Les affaires sont entendues en français sur demande ou lorsque cette langue a été désignée pour la procédure.</p> <p>Les parties et les autres intervenants utilisant les services de Tribunaux SAPNO se sentent respectés et ont le sentiment qu'on tient compte de leur opinion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la représentation géographique et culturelle en recrutant plus de membres de groupes divers, notamment plus de membres qui connaissent le français.</li> <li>• Faire de l'inclusion une monnaie courante dans les politiques et les services, et offrir des formations sur les compétences culturelles.</li> <li>• Augmenter l'effectif des membres capables de présider des instances et de rendre des décisions en français.</li> <li>• Créer et mener pour tout le groupement un sondage annuel sur la participation des employés dès 2016-2017, et par la suite, tous les deux ans.</li> <li>• Augmenter le nombre d'activités d'engagement communes entre membres et personnel.</li> </ul>

<u>Initiative</u>	<u>Résultats</u>	<u>Mesures du rendement</u>
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de ressources humaines.	<p>Le personnel et les membres acquièrent, conservent et perfectionnent les compétences et les connaissances nécessaires dans divers secteurs de programme du groupement.</p> <p>Le personnel et les membres se sentent valorisés et soutenus dans leur cheminement professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un programme d'observation au poste de travail au sein du groupement.</li> <li>• Établir un plan de relève aux postes clés.</li> <li>• Élaborer un programme de mentorat du personnel au sein du groupement.</li> </ul>

## **F. STRATÉGIES DE RECONNAISSANCE, D'ÉVALUATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES**

Chaque décision ou action de Tribunaux SAPNO et de ses tribunaux constitutifs comporte son lot de risques. Toutefois, le cadre législatif sur lequel repose le mandat du groupement et les solides structures de gouvernance et de contrôle financier mises en place permettent de bien contrôler ces risques. Le présent plan d'activités prévoit six catégories de risques :

- Gouvernance/Responsabilisation/Organisation
- Stratégie/Politiques/Rendement
- Engagement politique/Intervenants/Opinion publique
- Effectif
- Information et technologie de l'information
- Services/Volume de travail du programme/Utilisation

*(Note : Le cadre de risques exposé ci-après est expliqué à l'annexe 1, à la page 40.)*

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
<b>Catégorie de risque : Gouvernance/Responsabilisation/Organisation</b>			

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
Absence de structure organisationnelle stable et de modèle de prestation des services intégrée.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les ressources actuelles (humaines, financières, ITI et autres).</li> <li>• Déterminer les volumes de travail actuels et à venir.</li> <li>• Évaluer la structure organisationnelle et repérer les possibilités de transformation.</li> </ul>
<b>Catégorie de risque : Stratégie/Politiques/Rendement</b>			



<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
Retard dans le partage des locaux au 25, rue Grosvenor.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le regroupement des services administratifs de la CESA, de la CSI et du TAMP et de la gestion financière de tous les tribunaux est en bonne voie la première année d'existence du groupement.</li> <li>Prendre les mesures d'adaptation nécessaires pour le personnel du Système de règlement des différends dans le domaine de l'assurance-automobile est un élément clé de la planification de la transition.</li> </ul>
Réduction du budget.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des économies internes par la modernisation et la fusion.</li> </ul>
<b>Catégorie de risque : Engagement politique/Intervenants/Opinion publique</b>			

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
Incapacité d'atteindre les objectifs relatifs à la norme de service fixés conformément à la <i>Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux</i>	Faible	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir des compétences spécialisées dans la nouvelle Direction de l'analytique à la DGSM pour analyser et fournir une rétroaction sur des mesures appropriées.</li> </ul>
Couverture médiatique des affaires complexes ou qui retiennent l'attention du public.	Moyenne	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des stratégies intégrées de gestion des problèmes et de communication.</li> </ul>
Incapacité de remplir les obligations aux termes de la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)</i>	Faible	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer, mettre en œuvre et surveiller le plan d'accessibilité pluriannuel du groupement afin d'assurer la conformité à la LAPHO.</li> <li>Former les membres et le personnel sur les mesures d'adaptation visant l'accessibilité à prendre avant et pendant les procédures.</li> </ul>

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
Incapacité de répondre aux attentes des intervenants d'une manière efficace, rentable et économique.	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des stratégies intégrées de dialogue avec les intervenants garantissant des processus de consultation et de communication permettant au public et aux intervenants de recevoir l'information voulue et les invitant à émettre leurs commentaires et suggestions.</li> </ul>
<b>Catégorie de risque : Effectif</b>			
Retards dans la nomination d'arbitres.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>En collaboration étroite avec le MPG, inventorier les postes susceptibles de devenir vacants et fournir au MPG ou au Secrétariat des nominations tous les renseignements nécessaires pour procéder à la nomination ou à la reconduction de membres.</li> </ul>

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
<p>Incapacité d'attirer et de conserver des membres possédant l'expertise et les compétences nécessaires.</p>	<p>Faible</p>	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et administrer un plan de perfectionnement professionnel annuel fondé sur les compétences et besoins d'apprentissages essentiels, afin que Tribunaux SAPNO mette l'accent sur un perfectionnement de qualité.</li> <li>• Offrir une formation initiale aux nouveaux membres et un perfectionnement professionnel bien adapté aux autres membres.</li> <li>• Promouvoir la collégialité et une culture d'excellence afin d'attirer et de conserver des membres compétents. Offrir des formations ciblées de façon à répondre aux besoins des membres et à suivre les tendances émergentes dans les affaires traitées par le groupement.</li> </ul>

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les intervenants pour encourager les candidats qualifiés à postuler aux concours.</li> <li>• Établir une stratégie de recrutement à l'aide de l'Outil d'évaluation pour le recrutement des cadres de la FPO.</li> </ul>
Interruptions de travail engendrées par des négociations complexes avec des syndicats de la fonction publique dans une période où les ressources sont restreintes.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupement élaborera des plans d'urgence de concert avec les intervenants et les ministères.</li> </ul>
Charge de travail accrue en raison de la complexité croissante des dossiers, ce qui peut engendrer des pressions sur les membres et le personnel dans leur prestation des services décisionnels et administratifs.	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner du personnel d'appoint auquel on fera appel pour les services administratifs si la charge de travail augmente.</li> <li>• Élaborer une stratégie de nominations conjointes.</li> </ul>
<b>Catégorie de risque : Information et technologie de l'information</b>			

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
<p>La mise en œuvre de nouvelles solutions technologiques est retardée faute de fonds ou de services suffisants.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un suivi constant des projets de sorte que les services technologiques pour la justice soient axés sur les priorités de Tribunaux SAPNO et sur le renforcement des exigences énoncées dans les ententes de niveau de service et les chartes de projet.</li> <li>Repérer les occasions d'établir des partenariats avec d'autres tribunaux ou groupements afin de financer et d'exécuter des initiatives conjointes.</li> </ul>
<p><b>Catégorie de risque : Services/Volume de travail du programme/Utilisation</b></p>			

<u>Description du risque</u>	<u>Probabilité d'occurrence</u>	<u>Incidence possible</u>	<u>Stratégies d'atténuation</u>
D'importants changements touchant les compétences des tribunaux et la complexité des dossiers peuvent rendre problématique le respect des échéances et des normes de service.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un suivi des volumes de travail actuels et projetés afin de dégager les tendances.</li> <li>• Gérer les ressources existantes, en rajustant entre autres les plans de formation de manière à s'adapter aux changements et à réduire les retards.</li> </ul>
Retard dans la mise en œuvre du projet de transfert du Système de règlement des différends dans le domaine de l'assurance-automobile, de la Commission des services financiers de l'Ontario au Tribunal d'appel en matière de permis.	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et évaluer constamment les ressources organisationnelles actuelles, la structure et le soutien au sein du MPG, de Tribunaux SAPNO, de la CSFO et des ministères auteurs de politiques.</li> </ul>

## **G. RESSOURCES HUMAINES**

### **Arbitres**

Le groupement est dirigé par un président exécutif à temps plein, également nommé comme membre à temps plein de chaque tribunal constitutif. En tout, le groupement compte 83 arbitres nommés par décret, à temps plein ou partiel, dans les catégories suivantes :

<b><u>Arbitres à temps plein</u></b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Arbitres à temps plein – effectif</b>
Président exécutif	1
Présidents associés	3
Vice-président	1
Membres	3
<b>TOTAL :</b>	<b>8</b>

<b><u>Arbitres à temps partiel</u></b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Arbitres à temps partiel – effectif</b>
Président associé	0
Vice-présidents	14
Membres professionnels	7
Membres	54
<b>TOTAL :</b>	<b>75</b>

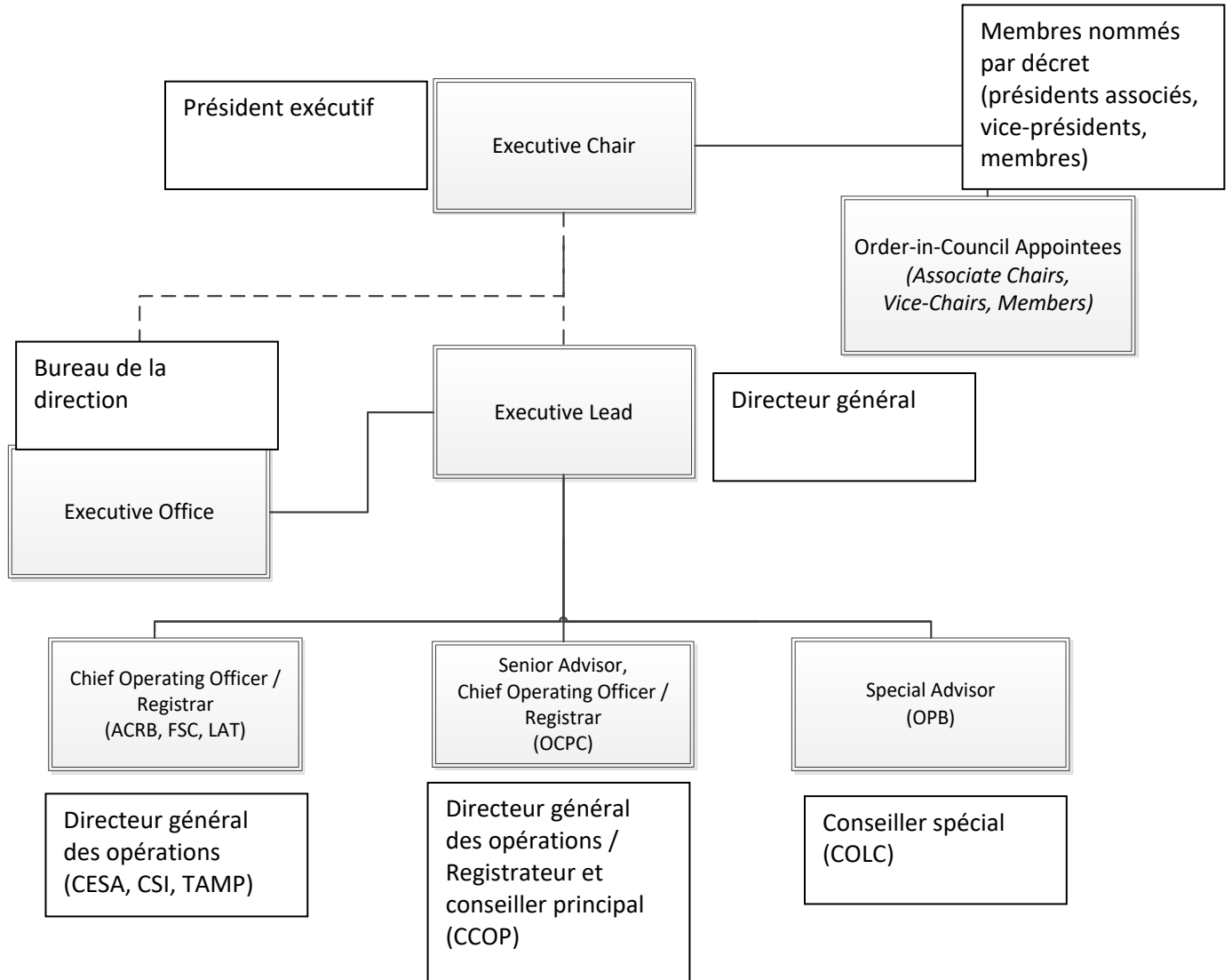


## Personnel

Le personnel du groupement est réparti entre les catégories suivantes :

<u>Équivalents temps plein (ETP)</u>	
Catégorie	Effectif (ETP)
GCS/SRC (direction)	13
Personnes exclues (autre que la direction)	1
Association des avocats de la Couronne	2
AEEGAPCO	5
SEFPO	29
<b>TOTAL :</b>	<b>50</b>

## H. ORGANIGRAMME



## **I. INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS**

Tribunaux SAPNO n'a entrepris aucune initiative faisant intervenir des tiers.

## **J. PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

Tribunaux SAPNO s'est donné trois grandes orientations stratégiques, avec des initiatives correspondantes, pour atteindre ces objectifs. En 2014-2015, Tribunaux SAPNO a défini des projets et des échéanciers précis pour ces initiatives stratégiques, comme indiqué ci-dessous. Chacun des projets dans le cadre des orientations stratégiques sera échelonné sur trois années, soit de 2015-2016 à 2017-2018. Durant la dernière année, 2017-2018, Tribunaux SAPNO évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques.

<b>Initiative stratégique</b>	<b>Projet</b>	<b>Ressources</b>	<b>Dates cibles</b>
<b>Orientation stratégique : Accroître la confiance du public</b>			
<b>Renforcement de la responsabilisation</b>	Élaborer des directives pour tout le groupement quant aux dépenses et aux indemnités journalières.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	<b>Terminé :</b> Automne 2014
	Effectuer une vérification d'optimisation des ressources interne des tribunaux constitutifs.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	<b>Terminé :</b> Hiver 2015
	Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique pour les services en français.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Printemps 2015
<b>Renforcement de la gouvernance</b>	Établir des protocoles de gouvernance avec le ministre du Procureur général et les ministères chargés des politiques de Tribunaux SAPNO.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO en collaboration avec le MPG.	<b>Terminé :</b> Été 2014

<b>Initiative stratégique</b>	<b>Projet</b>	<b>Ressources</b>	<b>Dates cibles</b>
	Élaborer des protocoles internes de gouvernance pour Tribunaux SAPNO.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Printemps 2015
	Élaborer des mesures du rendement et des normes de service.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Été 2015
<b>Amélioration de l'information et des communications destinées au public</b>	Élaborer une stratégie pour les relations avec les intervenants.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Printemps 2015
<b>Orientation stratégique : Faire évoluer l'organisation</b>			
<b>Transformation de la structure organisationnelle</b>	Évaluer les ressources et la structure actuelles de l'organisation et les possibilités d'amélioration, notamment les ressources technologiques, afin d'optimiser la prestation des services.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Printemps 2015
<b>Prestation des services intégrée</b>	Recenser les secteurs d'activité et les flux de travail actuels.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	<b>Terminé :</b> Été 2014

Initiative stratégique	Projet	Ressources	Dates cibles
	Intégrer les services financiers des tribunaux constitutifs afin d'augmenter les économies grâce à des processus rationalisés, d'améliorer l'expertise et le partage de pratiques exemplaires, et d'optimiser l'utilisation des ressources.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	<b>Terminé :</b> Printemps 2015
	Élaborer et mettre en œuvre un modèle intégré de services juridiques afin de renforcer le soutien juridique, d'améliorer l'expertise des tribunaux et d'optimiser l'utilisation des ressources.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO en collaboration avec TriO.	<b>Terminé :</b> Hiver 2014
	Dans le cadre de la transition du Système de règlement des différends dans le domaine de l'assurance-automobile, examiner la possibilité d'intégrer la prestation des services.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Printemps 2016
<b>Regroupement des services – partage de locaux</b>	Déterminer la rentabilité de changer l'utilisation des locaux actuels avant le déménagement dans les locaux communs du 25, rue Grosvenor.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Été 2015

Initiative stratégique	Projet	Ressources	Dates cibles
	Élaborer les exigences d'un programme visant le partage de locaux avec d'autres groupements et tribunaux du ministère au 25, rue Grosvenor.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO en collaboration avec le MPG et Infrastructure Ontario.	Printemps 2017
TI	Centralisation du serveur.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.  Ressources TI additionnelles.	Été 2015
<b>Orientation stratégique : Investir dans les gens</b>			
<b>Élaboration et mise en œuvre d'un plan intégré de perfectionnement professionnel</b>	Élaborer un plan de perfectionnement professionnel pour les membres et le personnel.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Été 2015
<b>Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'engagement</b>	Élaborer une stratégie de recrutement des membres.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Été 2015
	Élaborer un protocole interne d'embauche de personnel.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Été 2015
	Créer une pièce silencieuse pour le personnel et les membres de Tribunaux SAPNO au 20, rue Dundas.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	<b>Terminé :</b> Automne 2014

Initiative stratégique	Projet	Ressources	Dates cibles
Élaborer et mettre en œuvre un plan de ressources humaines	Élaborer un programme d'observation au poste de travail au sein du groupement.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Automne 2015
	Élaborer un plan d'évaluation du rendement des membres.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Automne 2015
	Établir un plan de relève aux postes clés.	Élaboré par les ressources de Tribunaux SAPNO.	Automne 2015

## **K. PLAN DE COMMUNICATION**

Tribunaux SAPNO sait que s'il veut garantir des processus équitables et transparents et un accès uniforme à la justice, il doit établir et maintenir d'excellentes communications avec les parties, le public et les intervenants. Pour la communication avec les parties, la stratégie clé réside dans l'application d'un modèle efficace de gestion des causes. Cette structure repose sur le principe selon lequel une partie à l'appel recevra surtout les services d'un responsable, qui gérera son dossier de la réception de sa demande au règlement définitif de l'affaire, et elle vise à garantir la cohérence dans les communications aux parties ainsi qu'un service amélioré et personnalisé pour ces dernières.

Tribunaux SAPNO transmet ses communications externes par différents médias. Il a une page d'accueil publique sur Internet renfermant des liens directs vers ses tribunaux constitutifs ainsi que des renseignements généraux sur leurs instances respectives, des liens vers la législation applicable, de l'information sur les politiques et les coordonnées de personnes-ressources.

Chaque année, conformément à la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*, Tribunaux SAPNO publie un rapport qu'il remet au procureur général et affiche sur son site Web. Ce rapport renferme des renseignements sur les opérations et les activités financières de Tribunaux SAPNO pour l'année en question.

Tribunaux SAPNO s'est engagé à faire en sorte que le site Web contienne de l'information actuelle sur ses activités, comme l'exigent la *Loi de 2005 sur l'accessibilité*

*pour les personnes handicapées de l'Ontario et la Loi sur les services en français. Cette information sera écrite dans une langue facile à comprendre par le public et les clients.*

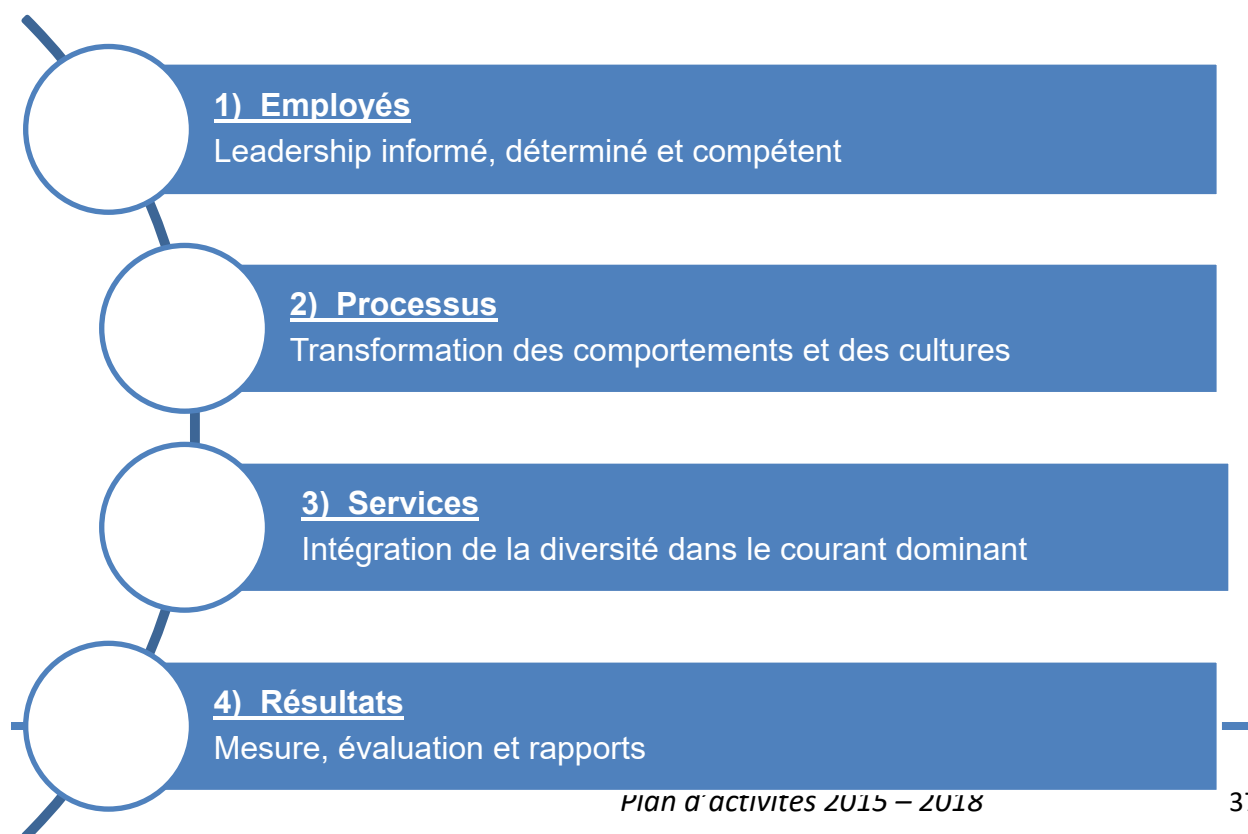
Tribunaux SAPNO consultera les intervenants au besoin et offrira aux intervenants clés des forums où ces derniers pourront discuter et s'échanger de l'information, notamment des nouveautés sur les procédures.

## **L. DIVERSITÉ, INCLUSION ET PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL**

En 2013, Tribunaux SAPNO a rédigé et publié un plan d'accessibilité pluriannuel sur son site Web, afin d'orienter ses obligations en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Dans une optique d'intégration, Tribunaux SAPNO veillera à garantir des services bien adaptés à la diversité des collectivités qu'il sert et à promouvoir cette diversité au sein de son propre effectif. Ce plan est une pierre angulaire de notre énoncé de mission, dans lequel nous nous sommes engagés à être un groupement accessible, responsable, souple et au diapason de la vision du ministre du Procureur général en matière de diversité et d'inclusion : « Les organismes, par l'entremise de leurs employés et de leurs services, doivent faire preuve d'ouverture envers la population de l'Ontario et répondre à ses besoins, et ce, de façon mesurable ».

Le plan sera mis en œuvre suivant quatre axes stratégiques définis dans la fonction publique de l'Ontario par le Bureau du directeur général de la diversité pour les organismes du MPG.





À la lumière de ces stratégies, Tribunaux SAPNO mettra l'accent sur l'exécution de quatre initiatives clés :

1. Employés

Investir dans la capacité du personnel à devenir des leaders inclusifs par l'établissement de bonnes pratiques dans la planification, l'élaboration et la prestation ou l'exécution de politiques, de processus, de services et d'activités qui intègrent la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.

2. Processus

Promouvoir dans le groupement une culture d'ouverture à l'inclusion qui reflète le public que servent les tribunaux constitutifs.

3. Services

Faire de l'inclusion un élément fondamental des activités principales du groupement et prêcher par l'exemple en matière d'accessibilité en établissant un plan pluriannuel d'accessibilité axé sur l'inclusion et en assurant le suivi de ce plan.

4. Résultats

Créer des outils de mesure et de production de rapports concernant l'inclusion et l'accessibilité afin de rendre compte des progrès et des réalisations.

Tribunaux SAPNO continuera de bâtir un solide fondement favorisant la sensibilisation, la compréhension, le respect, l'engagement, le soutien et la responsabilisation, dans le cadre de ses efforts continus de modernisation du fonctionnement de ses tribunaux constitutifs. Le résultat envisagé est une main-d'œuvre aussi diverse qu'engagée qui réalise son plein potentiel dans un milieu de travail sain et inclusif.

## M. PLAN FINANCIER TRIENNAL

<b>Budget de fonctionnement pluriannuel</b>				
<b>Catégorie de frais</b>	<b>Budget 2014- 2015</b>	<b>Budget 2015- 2016</b>	<b>Budget 2016- 2017</b>	<b>Budget 2017- 2018</b>
<b>Fonctionnement</b>				
Traitements et salaires	4638,3	4438,2	4439,0	4439,0
Avantages sociaux	653,2	653,2	653,2	653,2
<b>ACDF</b>				
Transports et communications	496,9	496,9	496,9	496,9
Services	1951,0	1828,3	1828,9	1828,9
Fournitures et matériel	82,7	82,7	82,7	82,7
<b>Recouvrement</b>	-437,3	-437,3	-437,3	-437,3
<b>TOTAL (fonctionnement)</b>	<b>7384,8</b>	<b>7062,0</b>	<b>7063,4</b>	<b>7063,4</b>
<b>Capital</b>	0	0	0	0
<b>Revenu</b>	80,0	80,0	80,0	80,0

\* L'allocation de fonctionnement de 2015-2016 reflète une réduction budgétaire de 4,4 %. L'allocation de base de 2016-2017 et 2017-2018 est approuvée par le Conseil du Trésor dans le cadre du processus d'examen, de renouvellement et de transformation du programme.

Tribunaux SAPNO a continué de fonctionner avec son allocation budgétaire de groupement en 2014-2015. La charge de travail de Tribunaux SAPNO dépend de la demande de ses utilisateurs selon sa compétence législative et ses mandats. Les dépenses et la charge de travail sont demeurées stables ces deux dernières années.

Au cours de la période de planification de 2015-2018, étant donné que Tribunaux SAPNO fonctionne dans le cadre de nouvelles restrictions budgétaires applicables à tout le ministère, il continuera de chercher des façons de réaliser des économies et de partager des pratiques exemplaires. En outre, une fois que le projet du SRDAA sera terminé, le budget affecté à ces services se retrouvera dans le budget global de Tribunaux SAPNO.

## N. Annexe 1 : Cadre de gestion du risque

<u>Niveau de risque</u>	<u>Incidence</u>	<u>Probabilité</u>
Élevé	Élevée (incidences sérieuses)	Élevée (très probable)
Moyen	Moyenne (incidences modérées)	Moyenne (plutôt probable)
Faible	Faible (incidences mineures)	Faible (peu probable)

<u>Niveau de risque</u>	<u>Incidence</u>	<u>Probabilité</u>
Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut entraîner <b>une importante détérioration ou une interruption des services dans les secteurs d'activités principaux.</b></li> <li>• Les mesures de contrôle <b>n'atténuent pas les risques sinon très peu.</b></li> <li>• Aucun plan d'action n'est en place.</li> </ul>	70 à 100 % de risque d'occurrence dans la prochaine année.
Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut entraîner <b>une détérioration des services dans les secteurs d'activités principaux..</b></li> <li>• Les mesures de contrôle <b>atténuent une bonne partie des risques.</b></li> <li>• Des plans d'action sont en place pour améliorer les mesures de contrôle.</li> </ul>	30 à 70 % de risque d'occurrence dans la prochaine année.

Faible	<ul style="list-style-type: none"><li>• N'entraîne qu'une <b>faible détérioration des services dans les secteurs d'activités principaux.</b></li><li>• Les mesures de contrôle <b>atténuent la plupart ou la totalité des risques.</b></li><li>• Des plans d'action sont établis et mis en œuvre dans les délais prévus.</li></ul>	0 à 30 % de risque d'occurrence dans la prochaine année.
--------	--	--